



En collaboration avec :



FICHE SIGNALÉTIQUE

Cafétérias sportives

Soumises aux mêmes règles que tous les établissements Horeca, les buvettes et cafétérias liées aux infrastructures et aux clubs de sport rencontrent quelques particularités, tant dans leur organisation spatiale que dans leur fréquentation par les sportifs et les accompagnants. Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le protocole Horeca (<https://economie.fgov.be/fr/publications/coronavirus-guide-pour-un>) ou prenez contact avec un conseiller de l'AISF ou de l'AES (securite@aes-asbl.be).

	le SPORTIF et ses SUPPORTERS	le GESTIONNAIRE cafétéria
MASQUE	En dehors des places assises, il est obligatoire (à partir de 12 ans).	Obligatoire pour tout le personnel (salle, bar et cuisine).
TABLÉES	10 personnes maximum (enfants de moins de 12 ans non compris). La pratique sportive encadrée d'une bulle de 50 personnes maximum n'induit pas que cette bulle peut se réunir à plus de 10 à une même table. Les repas et consommations sont obligatoirement pris en place assise à table (pas de possibilité de consommer au bar ou debout).	
SERVICE DÉPLACEMENTS	Limitier les déplacements (port du masque obligatoire).	Le service se fait aux tables Si une seule personne est chargée du service, il est permis aux clients de se rendre au bar (dans le respect de la distanciation physique).
ORGANISATION DE L'ESPACE	Les tables sont disposées de manière à garantir une distance de 1,50 m entre elles. Leur nombre et la capacité d'accueil doivent donc être adaptés en conséquence. Une pratique sportive ne peut avoir lieu dans la cafétéria, à moins de scinder l'espace grâce à des parois amovibles de minimum 1,80 m de haut. Une buvette provisoire (ou permanente) ne peut être installée dans l'infrastructure sportive à moins de scinder l'espace grâce à des parois amovibles de minimum 1,80 m de haut.	

DISTANCIATION	1,50 m entre vous et les personnes qui ne sont pas assises à votre table, même si elles font partie de votre bulle sportive.	À l'intérieur et à l'extérieur, les clients doivent pouvoir conserver une distance de 1,50 m les uns par rapport aux autres (si pas assises à la même table), même si elles font partie de leur bulle sportive.
		Vous pouvez utiliser un marquage au sol pour matérialiser les distances ou pour organiser la circulation.
TRACING	Communiquez le nom et les coordonnées d'une personne par table. En cas de refus, l'accès à la cafétéria ne sera pas autorisé.	Demandez les coordonnées d'une personne par table et conservez-les pendant 14 jours. Ces données ne peuvent être utilisées à d'autres fins que la lutte contre le covid-19.
COMMUNICATION	Suivez les consignes affichées dans l'établissement.	Affichez clairement les consignes à l'intérieur et à l'extérieur de la cafétéria.
HYGIÈNE	Lavez-vous régulièrement les mains ou désinfectez-les au gel hydroalcoolique.	Nettoyez et désinfectez les équipements & espaces utilisés par les clients avant l'ouverture.
	Respectez les gestes barrière.	Prévoyez des dispositifs pour l'hygiène des mains du personnel et des clients.
		Nettoyez régulièrement les chaises et les tables.
VENTILATION		Aérez un maximum par ventilation naturelle ou mécanique.
FERMETURE	Avant 1 h du matin (ou plus tôt sur décision des autorités locales).	Fermez à 1 h du matin (ou plus tôt sur décision des autorités locales) et gardez la buvette fermée pendant au moins cinq heures sans interruption.

à la buvette
LE MÈTRE c'est

**UN MÈTRE
CINQUANTE**

AVANT
ET APRÈS
LA PRATIQUE
SPORTIVE,
RESPECTONS
AUSSI LES RÈGLES!



RESPECT À LA CAFET



10 PERSONNES

MAXIMUM AUTOUR D'UNE TABLE



UN MÈTRE CINQUANTE

ENTRE LES TABLES ET
ENTRE LES PERSONNES
QUI NE SONT PAS ASSISES



MASQUE OBLIGATOIRE

POUR TOUTE PERSONNE QUI
N'EST PAS ASSISE À TABLE



LAVAGE DES MAINS

RÉGULIÈREMENT
À L'EAU ET AU SAVON,
OU AU GEL
HYDROALCOOLIQUE

